



Sud-Ouest *Syndicat Intercommunal du Sud-Ouest pour la Conservation de la Nature*

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mardi, 21 mars 2023 à 17.30 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu de la séance du comité du 16 novembre 2022 – Approbation.
2. Personnel :
 - 2.1. Décision de principe concernant l'engagement d'étudiants par le SICONA Sud-Ouest – Adaptation et consolidation d'anciennes décisions.
 - 2.2. Indemnité à allouer aux étudiants-stagiaires qui effectuent leur stage auprès du SICONA Sud-Ouest – Adaptation et consolidation d'anciennes décisions.
3. Plan pluriannuel de financement initial 2023 – Présentation du document tel qu'il a été préparé par les services du SICONA Sud-Ouest, en conformité avec les dispositions légales afférentes, sur base des chiffres financiers récents.
4. Révision du catalogue des redevances à facturer, au niveau :
 - du tarif pour semences vendues, en vue de l'adaptation à des contraintes conventionnelles (adaptation)
 - d'un tarif concernant un équipement afin d'attirer des hirondelles (création) - Décisions.
5. Conventions et contrats :
 - 5.1. Convention avec la commune de Mondercange en ce qui concerne l'entretien régulier de mesures de compensation mises en œuvre - Décision.
 - 5.2. Convention avec la commune de Kehlen en ce qui concerne la mise à disposition de fonds communaux au SICONA Sud-Ouest dans le cadre de l'installation du chantier pour l'extension du CBIO – Discussion.
 - 5.3. Convention concernant la mise à disposition de fichiers numériques à l'ANF – Décision.
 - 5.4. Conventions dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec des exploitants – Approbation d'une nouvelle convention et résiliation d'un convention.
 - 5.5. Convention dans le cadre de la fourniture de données scientifiques à un acteur au niveau d'un projet de protection du « milan royal » - Décision.
 - 5.6. Contrats d'extensification – Décisions.
6. Participations en tant que membre :
 - 6.1. Participation en tant que membre à « European Native Seed Producers Association » ENSPA, dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » - Décision.
 - 6.2. Participation en tant que membre à une association, respectivement une alliance dans le cadre du projet « Landcare Europe » - Décision.
7. Divers.

Bertrange, le 4 mars 2023

Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,
(s.) Georges LIESCH

Le secrétaire,
(s.) Claude ELSEN

Remarques:

1. En vertu de la 22^e modification de la loi COVID-19 du 11 mars 2022 et sans préjudice de nouvelles mesures sanitaires par rapport à la crise COVID-19, le jour de la séance, aucune mesure spéciale ne sera plus applicable. Néanmoins, du produit désinfectant sera prévu sur place.

2. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
3. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**